



**Proposition d'attribution de dotations
de fonctionnement complémentaires
pour 2017 aux collèges publics**

Rapport n° CP/2017/040

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics en vue de la prise en charge de dépenses exceptionnelles.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. Restauration scolaire

Lors de sa réunion du 27 octobre 2008, le Conseil Général du Bas-Rhin (N° CG/2008/70) a approuvé le principe d'attribuer une aide exceptionnelle aux collèges chargés d'accueillir les formations des personnels des collèges organisées par le Département annuellement.

Dans le cadre de ce dispositif, le collège Kléber de Haguenau a sollicité le concours financier du Département pour couvrir les frais de repas servis à un agent des collèges en immersion dans l'établissement durant la période du 21 mars au 5 juillet 2016.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Kléber une dotation complémentaire de 113,76 €, conformément à la facture présentée par l'établissement.

2. Frais de transport

Dans le cadre des compétences obligatoires, le Département met à disposition des collèges les installations sportives nécessaires pour la pratique des programmes pédagogiques d'éducation physique et sportive.

Le collège Foch de Strasbourg ne disposant pas d'installations sportives suffisantes pour l'ensemble de ses élèves, il se voit dans l'obligation de louer des installations sportives nécessitant des transports.

Afin de permettre au collège Foch de faire face à cette dépense supplémentaire, il est proposé à la Commission Permanente de décider de lui attribuer une dotation complémentaire forfaitaire exceptionnelle de 4 000 € au titre de l'année scolaire 2016/2017.

3. Acquisition et réparation de matériels divers

Compte tenu des factures présentées, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation complémentaire pour l'acquisition et les réparations de matériels spécifiques :

- DETTWILLER Tomi Ungerer réparation d'une chambre froide et d'un grand congélateur	404,64 €
- HOERDT Baldung Grien réparation des armoires réfrigérées et du self	2 376,60 €
- OBERNAI Europe réparation d'une chambre froide	714,00 €
- VILLE Klosterwald remplacement d'une sauteuse	10 000,00 €
- WISSEMBOURG Otfried réparation d'une marmite et d'une armoire froide	2 331,00 €
TOTAL	15 826,24 €

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 15 décembre 2016, a émis un avis favorable concernant le présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 976 000 €	12 976 000 €	19 940,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 19 940 €, soit :

- 113,76 € au collège Kléber de Haguenau pour couvrir les frais de repas servis à un agent des collèges en immersion dans l'établissement durant la période du 21 mars au 5 juillet 2016,
- 4 000 € au collège Foch de Strasbourg pour couvrir les frais de transport d'élèves vers les installations sportives durant l'année scolaire 2016/2017,
- 15 826,24 € pour l'acquisition et les réparations de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . DETTWILLER Tomi Ungerer : 404,64 € (réparation d'une chambre froide et d'un grand congélateur),
- . HOERDT Baldung Grien : 2 376,60 € (réparation des armoires réfrigérées et du self),
- . OBERNAI Europe : 714 € (réparation d'une chambre froide),
- . VILLE Klosterwald : 10 000 € (remplacement d'une sauteuse),
- . WISSEMBOURG Otfried : 2 331 € (réparation d'une marmite et d'une armoire froide).

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,



Frédéric BIERRY